



Question sur les quittances

Par **zabounette**, le **28/11/2015** à **10:57**

bonjour je suis actuellement en location avec mon conjoint,le bail est au deus noms, c'est moi qui régle le loyer par cheque ma question est sur les quittance de loyer doit apparaître le noms de deux ou seulement celui qui libelle le chèque. merci de votre réponse cordialement

Par **janus2fr**, le **28/11/2015** à **11:16**

Bonjour,

Ne pas confondre quittance et reçu.

La quittance est un document indiquant que le locataire est à jour de ses loyers. Donc ici, les locataires, c'est vous et votre conjoint (au fait, conjoint signifie mariage, nous sommes bien d'accord ?), il est donc normal que les quittances soient libellées aux noms de tous les locataires. Peu importe qui paie le loyer, la quittance indique que les locataires en sont libérés.

Par **zabounette**, le **04/12/2015** à **08:55**

merci de votre réponse

Par **Investirimmobilier**, le **07/12/2015** à **19:32**

Je suis d'accord avec Janus2fr.

Vous avez fait un bail a vos deux noms donc sur les quittances il doit y avoir vos deux noms.

Bien cordialement